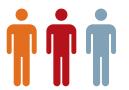
RÉCONCILIATION D'AFFAIRES AU CANADA

MESURES POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTERPRISES



1.67 MILLION

DE PERSONNES D'IDENTITÉ AUTOCHTONE AU CANADA¹

En plus de représenter presque 5 % de la population totale du Canada, les Autochtones créent des entreprises à un taux qui est neuf fois plus élevé que celui constaté de manière générale au Canada avec plus de 50000 entreprises opérant au Canada et appartenant à des Autochtones, et ce depuis 2016. Autochtones en activité au Canada en 2016.

Il existe trois groupes d'Autochtones au Canada: Les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Dans chaque groupe d'identité et à l'échelle de leurs collectivités, il y a une histoire, une culture, des coutumes, des protocoles et des langues distincts.

50,000+

entreprises appartenant à des Autochtones au Canada, qui opèrent dans différents secteurs, régions et qui sont de différentes tailles

30
MILLIARDS DE DOLLARS

contribués par année à l'économie canadienne

Les Autochtones créent des entreprises à un taux qui est neuf fois plus élevé que celui constaté de manière générale au Canada

le groupe démographique le plus jeune et en plus grande croissance au Canada LE FUTUR DE L'ÉCONOMIE DU CANADA EST AUTOCHTONE.

QU'EST-CE QUE LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION?

Au courant des dernières années, l'importance des droits des Autochtones et des mesures de réconciliation a été de nouveau reconnue au Canada et à l'échelle internationale. Par la voix des anciens élèves (survivants) du régime des pensionnats indiens, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a commandé une série de rapports détaillant les répercussions de l'histoire coloniale du Canada et les mesures à prendre pour guérir les peuples autochtones et tous les Canadiens.

De 1831 à 1996, plus de 150 000 enfants des Inuits, des Métis et des Premières Nations ont été retirés systématiquement de leurs familles et de leurs collectivités et placés dans des pensionnats situés à différents endroits au Canada. Ces écoles étaient financées par le gouvernement et ont été conçues dans le but d'assimiler les peuples autochtones à la culture eurocanadienne (ou « occidentalisée ») et d'effacer l'histoire, la culture et les coutumes autochtones. Le 11 juin 2008, le premier ministre Stephen Harper, au nom du gouvernement du Canada, a présenté des excuses officielles aux survivants des pensionnats et aux familles et aux collectivités touchées. En décembre 2015, la CVR a terminé son mandat en présentant une série de rapports qui détaillent les séquelles laissées par les pensionnats basées sur les témoignages des survivants.

Pour en apprendre davantage sur les séquelles des pensionnats au Canada et sur la Commission de vérité et réconciliation du Canada, consultez le site Web suivant : **www.nctr.ca.**

QU'EST-CE QUE LA RÉCONCILIATION D'AFFAIRES?

La CVR a mis l'accent sur le fait qu'il est la responsabilité de tous d'améliorer les relations entre les peuples autochtones et les autres par la parution du rapport de 2015 qui comprenait 94 « Appels à l'action » visant des publics particuliers. La CVR a demandé au milieu des affaires du Canada de s'engager activement dans la voie de la réconciliation en lançant un appel portant précisément sur les entreprises et la réconciliation.

L'APPEL À L'ACTION 92 DEMANDE AU MILIEU DES AFFAIRES DU CANADA DE :

s'engager à tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique;

veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises et à ce que les collectivités autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique; donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones.

À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

QUE PEUT FAIRE MON ENTREPRISE?

Pour les grandes et les petites entreprises de tous les secteurs, les avantages de la réconciliation d'affaires sont innombrables. En intégrant des principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) axés sur les Autochtones dans leurs activités commerciales, les entreprises peuvent franchir des étapes fondamentales vers la réconciliation d'affaires.

Lorsque vous commencez à mettre en œuvre la réconciliation économique, il est digne d'intérêt de considérer les deux relations avec

(1) la collectivité autochtone et (2) les entreprises appartenant à des autochtones. Que vous cherchiez à faire appel à une entreprise appartenant à des Autochtones ou à établir un partenariat actif avec une collectivité autochtone, chaque processus devrait être guidé par le respect et commencer par l'éducation de vous-même et des autres employés sur l'histoire autochtone et sur les collectivités avec lesquelles vous travaillez.

Quelques exemples des mesures qui pourraient être prises pour faire avancer la réconciliation d'affaires à titre d'entrepreneur ou de petite ou moyenne entreprise (PME) sont présentés ci-dessous.



MESURES DE LEADERSHIP INCLUSIF

Exemples

- Réaliser un examen à l'interne des pratiques opérationnelles et élaborer des politiques qui favorisent la réconciliation d'affaires.
- Prendre part à des activités des collectivités autochtones pour soutenir le bien-être de la collectivité et améliorer les relations.



CONSÉCRATION AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

E.......

- Établir les relations
 avec les entreprises en
 communiquant avec des
 organisations dirigées
 par des Autochtones
 ou des chambres de
 commerce locales.
- Assister à des événements de réseautage axés sur les Autochtones dans votre région.



INITIATIVES D'APPROVISIONNEMENT TRANSPARENTES ET ACCESSIBLES

Exemples

- Se procurer, acheter et utiliser activement des produits autochtones.
- Faire la promotion des entreprises autochtones à votre personnel, à vos partenaires d'entreprise et à d'autres entreprises.



SENSIBILISATION AUX CULTURES ET AMÉLIORATION DES RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ

Exemples

- Élaborer un modèle d'apprentissage culturel pour vous et votre entreprise.
- Offrir des occasions de formation, de stages et de mentorat.

¹ Population totale de peuples autochtones selon le recensement de la population de 2016 de Statistique Canada

^{2.} Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015. Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action. Rapport public, Winnipeg : Commission de vérité et réconciliation du Canada. https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf

RÉCONCILIATION D'AFFAIRES AU CANADA

La réconciliation d'affaires est le chemin que nous devons tous prendre pour veiller à ce que les peuples autochtones puissent tirer parti des occasions économiques d'une manière équitable et assurer la prospérité au profit de tous les Canadiens. Le milieu des affaires du Canada et les entreprises jouent un rôle direct dans la réconciliation avec les peuples autochtones selon l'appel à l'action 92 de la CVR. Le Guide de la réconciliation d'affaires au Canada est un point de départ pour établir des partenariats d'affaires respectueux et bâtir ensemble un Canada prospère.

Scannez le code QR à télécharger le guide complet



AU SUJET DU CONSEIL CANADIEN POUR LE COMMERCE AUTOCHTONE (CCCA)

Le CCCA vise la pleine participation des peuples autochtones à l'économie canadienne. Le CCCA est une association apolitique nationale qui offre des connaissances, des ressources et des programmes à des entreprises appartenant à des Autochtones et à d'autres entreprises qui favorisent l'accès des peuples et des entreprises autochtones aux possibilités économiques au Canada.

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le site Web **www.ccab.com**.



